

SG IMAGE 2023

Société anonyme (SOFICA)
au capital de 6.300.000 Euros
Siège social : 2, rue Dufrenoy - 75116 Paris
984 685 495 R.C.S. Paris
(la « **Société** »)

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE (ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE) DES ACTIONNAIRES DU 28 MAI 2025 SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire Annuelle et Extraordinaire), conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la Société, pour vous rendre compte de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024, pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice et de modifier les statuts.

Le commissaire aux comptes vous donnera son opinion sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

La Société a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris le 7 mars 2024. Il s'agit donc de son premier exercice.

L'exercice clos le 31 décembre 2024 n'a pas encore généré de chiffre d'affaires conformément au plan d'investissement prévu.

Les charges générales d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 529 960 € comprenant notamment :

- 189 000 € de frais de fonctionnement correspondant aux honoraires prélevés par la société BELLINI PARTNERS en vertu de sa mission de conseil et d'ingénierie, soit au total 3 % du capital social de la Société, conformément aux stipulations prévues dans le prospectus de commercialisation visé par l'AMF en date du 4 septembre 2023,
- 126 000 € de frais de constitution permettant de couvrir l'ensemble des frais de création de la SOFICA (frais d'immatriculation, frais juridiques, frais PSI), soit au total 5 % du capital de la Société, conformément au prospectus de commercialisation visé par l'AMF en date du 4 septembre 2023,
- 192 043 € de commissions de placement, soit au total 4 % du capital de la Société – dont une partie est différée sur les années suivantes –, conformément au prospectus de commercialisation visé par l'AMF en date du 4 septembre 2023.

Le résultat d'exploitation de l'exercice s'élève à (529 960) €.

Nous ne notons pas de résultat exceptionnel au cours de 2024 et le résultat financier est de 164 761 €. Ainsi, le résultat de l'exercice se solde par une perte nette de (365 199) €.

A ce jour, tous les investissements ont été contractualisés.

Durant sa première année d'activité, la Société s'est engagée en association à la production et à la distribution dans 36 œuvres cinématographiques et audiovisuelles (au travers de 40 investissements : certains projets faisant l'objet d'un investissement à la fois en production et en distribution, ou à la fois en non-adossé et en adossé).

La Société a créé la société à responsabilité limitée SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2023, filiale à 100 % de la Société au capital de 1 134 000 €. La société SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2023 se consacre à l'investissement en développement dans la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Le tableau ci-dessous reprend la répartition définitive des investissements :

	Cinéma	Audiovisuel	Total
Contrat d'association à la production et à la distribution	2 835 000,00€	1 701 000,00 €	4 536 000,00 €
Développement	567 000,00 €	567 000,00 €	1 134 000,00 €
Total	3 402 000 € (60%)	2 268 000 € (40%)	5 670 000 €

L'ensemble des ratios d'investissements ont été tenus :

- La SOFICA a investi 90 % des montants levés (5 670 000 €) durant l'exercice,
- 50% des investissements réalisés sont non-adossés, c'est-à-dire sans garantie de rachat à un prix fixé à l'avance,
- 93,70 % de nos participations (engagement 90 %) ont été réalisés auprès de producteurs délégués indépendants en capital de société (ou groupes de sociétés liées) disposant d'une forte puissance de marché,
- 40% de nos participations (engagement 40 %) ont été réalisés dans le secteur audiovisuel,
- 86,96 % de nos investissements cinéma (engagement 80 %) ont été réalisés dans des films dont le devis présenté à l'agrément des investissements du CNC est inférieur à 8M€,
- 56,14 % de nos investissements cinéma (engagement 30 %) ont été réalisés dans des films dont le devis présenté à l'agrément des investissements du CNC est inférieur à 5M€,
- 55,33 % de nos investissements (engagement 40 %) ont été réalisés dans des premiers et deuxièmes films de réalisateurs,
- 19,51 % de nos investissements (engagement 15 %) ont été réalisés dans des films et séries d'animation,
- 20 % de nos investissements (engagement 20 %) ont été réalisés en prise de participation dans une société de réalisation (SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2023),
- 11,89 % de nos investissements (15 % maximum) ont été réalisés en contrat d'association à la distribution (CAD).

- **Investissements en association à la production non adossée :**

Au 31 décembre 2024, SG IMAGE 2023 a investi 2 835 000 € en association à la production et à la distribution non adossée dans 20 œuvres cinématographiques (au travers de 22 investissements, dont sur un film – « LE GANG DES AMAZONES » – à la fois en investissement à la production et en investissement à la distribution et sur un autre film – « LE MILLION » – à la fois en investissement en production sur l'exploitation France et en investissement à la production sur l'exploitation à l'étranger) et 9 œuvres audiovisuelles.

Le tableau ci-dessous reprend l'intégralité des investissements réalisés au 31 décembre 2024 :

Titre de l'œuvre	Genre	Réalisateur	Casting	Investissement
IN WAVES	Cinéma	Phuong Mai Nguyen	N/A Animation	100 000,00 €
LA DIVINE	Cinéma	Guillaume Nicloux	Sandrine Kiberlain et Laurent Lafitte	100 000,00 €
NINO DANS LA NUIT	Cinéma	Laurent Micheli	Oscar Högström, Mara Taquin, Bilal Hassani, Théo Augier	50 000,00 €
FILS DE	Cinéma	Carlos Abascal Peiro	Jean Chevalier (Comédie Française), François Cluzet, Karin Viard et Alex Lutz	60 000,00 €
LA NUIT DE CRISTAL	Audiovisuel	Marie-Pierre Camus et Guillaume Vincent	N/A (Documentaire)	29 487,50 €
LE MILLION	Cinéma	Grégoire Vigneron	Rayane Bensetti – Christian Clavier	50 000,00 €
LE MILLION	Cinéma	Grégoire Vigneron	Rayane Bensetti – Christian Clavier	50 000,00 €
TROPIQUES CRIMINELS S6	Audiovisuel	Julien SERI et Marie-Hélène Copti	Principaux acteurs identiques aux précédentes saisons	150 000,00 €
SILENT FRIEND	Cinéma	Ildiko Enyedi	Tony Leung Chiu-wai, Léa Seydoux, Luna Wedler, Franz Rogowsky	100 000,00 €
LE GANG DES AMAZONES (production)	Cinéma	Mélissa Drigeard	Lyna Khoudri, Izia Higelin, Laura Felpin, Mallory Wanecque	100 000,00 €
LE GANG DES AMAZONES (distribution)	Cinéma	Mélissa Drigeard	Lyna Khoudri, Izia Higelin, Laura Felpin, Mallory Wanecque	50 000,00 €
LES MINUS	Audiovisuel	Wassim Boutaleb	N/A Animation	200 000,00 €
DES PREUVES D'AMOUR	Cinéma	Alice Douard	Ella Rumpf, Monia Chokri, Noemie Lvovsky	79 550,00 €
L'IDEALISTE	Cinéma	Pascal Elbé	Benôit Poelvoorde, Audrey Lamy, Pascal Elbé, Josiane Balasko	60 000,00 €
AUTOSCOPIE	Cinéma	Nicolas Charlet et Bruno Lavaine	Laurent Lafitte - Zabou Breitman - Blanche Gardin	50 000,00 €
MA FRERE	Cinéma	Lise Akoka - Romane Guéret	En cours	70 000,00 €

ASSANGE	Audiovisuel	Etienne Huver	N/A (Documentaire)	50 000,00 €
LUCKY LUKE	Audiovisuel	Benjamin Rocher	Alban Lenoir	250 000,00 €
L'ÎLE DE LA DEMOISELLE	Cinéma	Micha Wald	Salomé Dewaels, Louis Peres, Emilie Dequenue	65 000,00 €
METEORS	Cinéma	Hubert Charuel	Paul Kircher, Idir Azougli, Salif Cissé	70 000,00 €
TOURMENTES	Cinéma	Lucas Belvaux	Niels Schneider, Ramzy Bedia, Deborah François, Linh-Dan Pham	60 000,00 €
LOG OUT	Audiovisuel	Louis Farge & Luc Walporth	Sofia Essaidi, Alexis Michalik, Irène Jacob, Arcadi Radeff	150 000,00 €
DES VIVANTS	Audiovisuel	Jean-Xavier de Les-trade	Benjamin Lavernhe, Alix Poisson, Felix Moati, Antoine Reinartz, Laurent Poitrenaud	100 000,00 €
UN TUEUR SI PROCHE	Audiovisuel	Frédéric Bas, Julien Gaurichon	N/A (Documentaire)	31 112,50 €
YUGLY	Cinéma	Jérémie Degruson, Yanis Belaid	N/A Animation	50 000,00 €
STALK S3	Audiovisuel	Jean-Charles Paugam, Simon Buisson	Théo Fernandez, Aloïse Sauvage, Clément Sibony, Elias Hauter, Zoé Héran	60 000,00 €
N121	Cinéma	Morade Aissaoui	Riadh Belaiche, Bakary Diombera, Gaspard Gevin-Hie	50 000,00 €
LA GUERRE DES PRIX	Cinéma	Antony Déchaux	Ana Girardot, Olivier Gourmet, Julien Frison, Pablo Pauly, Aurélie Petit	80 000,00 €
LE LIEVRE	Cinéma	Gonzague Legout	Dali Bensallah, Suliane Brahim, Hiam Abbas, Simon Abkarian	94 850,00 €
DU FIOUL DANS LES ARTERES	Cinéma	Pierre Le Gall	Alexis Manenti, Julian Swiezewski	175 000,00 €
LE LIVRE DU DESERT	Cinéma	Gilles de Maistre	Kev Adams - Nahël Tran - Zayn Sekkat - Nahil Bouazzaoui	250 000,00 €
TOTAL				2 835 000,00 €

Ces investissements sont non adossés et ne bénéficient donc d'aucune garantie de rachat. S'agissant des investissements en production, tous bénéficient de droits à recettes répartis sur l'ensemble des supports : cinéma (uniquement pour les œuvres cinématographiques), vidéo, vod, export, ventes télévisuelles françaises et droits dérivés (droits musicaux, droits de remake, merchandising, etc...) – en dehors de « La Divine », « Nino dans la nuit », « Autoscopie » et « Yugly », qui sont des investissements exclusifs sur les recettes à l'étranger, ainsi que le cas de l'investissement sur « Le Million », dont un contrat concerne les recettes en France et l'autre les recettes à l'étranger.

Certains contrats d'association à la production ou à la distribution ont été signés au-delà du 31 décembre 2024, dans le respect des délais d'investissement. C'est le cas de :

- « L'IDEALISTE »
- « DES VIVANTS »
- « UN TUEUR SI PROCHE »
- « STALK SAISON 3 »
- « LE LIEVRE »
- « DES PREUVES D'AMOUR »

- « DU FIOUL DANS LES ARTERES »

L'exercice 2024 étant l'année d'investissement de la Sofica, un certain nombre de contrats sont en attente de levée des conditions suspensives pour le déblocage des fonds.

De même, aucune recette n'a encore été remontée.

• **Investissements en association à la production adossée :**

SG IMAGE 2023 a également réalisé 1 701 000 € d'investissements en association à la production adossée, c'est-à-dire avec garantie de rachat, dans 3 œuvres audiovisuelles et 6 longs-métrages pour le cinéma.

Conformément à nos engagements, ces investissements adossés représentent 30% de l'ensemble de nos investissements.

Titre de l'œuvre	Genre	Réalisateur	Casting	Investissement	Garantie de rachat
LA PETITE CUISINE DE MEHDI	cinéma	Amine Adjina	Younès Boucif - Clara Bretheau - Birane Ba - Hiam Abbass	227 170,80 €	Entre 227 170,80 € et 242 170,80 € en fonction des dates de remboursement
LA FEMME LA PLUS RICHE DU MONDE	cinéma	Thierry Klifa	Isabelle Huppert, Marina Fois et Laurent Lafitte	142 390,27 €	Entre 142 390,27 € et 157 390,27 € en fonction des dates de remboursement
LES BOULES DE NOËL	cinéma	Alexandra Leclere	Valérie Bonneton, Kad Merad, Noémie Lvovsky, Rosa Bursztein, François de Brauer, Louise Massin, Macha Meril, Jackie Berroyer, Laurent Stocker	142 390,27 €	Entre 142 390,27 € et 157 390,27 € en fonction des dates de remboursement
METEORS	cinéma	Hubert Charuel	Paul Kircher, Idir Azougli, Salif Cissé	200 000,00 €	Entre 200 000 € et 215 000 € en fonction des dates de remboursement
INOUBLIABLE	cinéma	Patrick Cassir	Hakim Jemili, Noémie Lvovsky, Marie Colomb	142 390,26 €	Entre 142 390,26 € et 149 390,26 € en fonction des dates de remboursement
LE CORSET	cinéma	Louis Clichy	En cours (animation)	166 258,40 €	Entre 166 258,40 € et 181 258,40 € en fonction des dates de remboursement
LUCKY LUKE	Audiovisuel	Benjamin Rocher	Alban Lenoir	272 160,00 €	Entre 272 160 € et 277 160 € en fonction des dates de remboursement
MOI A TON ÂGE SAISON 2	Audiovisuel	Laura Muller	N/A (animation)	204 120,00 €	Entre 204 120 € et 219 120 € en fonction des dates de remboursement

UNDERDOG	Audiovisuel	Charles Vaucelle	N/A (animation)	204 120,00 €	Entre 204 120 € et 219 120 € en fonction des dates de remboursement
Total				1 701 000,00 €	100 % à 107 %
Taux de recouvrement brut garanti					

Le contrat d'association à la production adossé sur le projet « PATHETIQUE » (anciennement « INOUBLIABLE ») a été signé au-delà du 31 décembre 2024, dans le respect des délais d'investissement.

L'exercice 2024 étant l'année d'investissement de la Sofica, un certain nombre de contrats sont en attente de levée des conditions suspensives pour le déblocage des fonds. De même, aucune promesse d'achat ou de vente n'a encore été exercée.

- **Investissements en association au développement :**

SG IMAGE 2023 a créé la société SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2023, filiale au capital de 1 134 000 € détenue à 100% par la Société et consacrée à l'investissement en développement dans la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Cette filiale a investi 100 % de son capital dans le développement à travers 15 conventions de développement.

Société de production	Genre	Œuvres financées	Investissement en développement
BONNE PIOCHE CINEMA	CINEMA	<i>Mille Bornes, Mineral, Flic, Midnight movie, Championne</i>	100 000,00 €
ATELIER DE PRODUCTION	CINEMA	<i>Go West, Reposer en paix, Père-Fille</i>	100 000,00 €
LES FILMS DU BELIER	CINEMA	<i>A bord La vie, Celle qui parlait tout le temps, Stop emotion</i>	100 000,00 €
NOLITA	CINEMA	<i>A suivre, Starlette, Vinci, Juste une épreuve</i>	147 000,00 €
SILEX	CINEMA	<i>Trip Sitter, Tiens-toi droit, Mon été à la cité, Projet Alison Wheeler</i>	120 000,00 €
C4 PRODUCTIONS	AUDIOVISUEL	<i>Tony Parker 9, Les mystérieuses cités d'or, Mondaine</i>	30 000,00 €
IZBA	AUDIOVISUEL	<i>Le roi et moi, Cette année là, Co-sette, Mondaine</i>	30 000,00 €

GOGOGO FILMS	AUDIOVISUEL	<i>Deuxième rang, Ca ne marchera jamais, Exxilées, Femmes autour du monde</i>	60 000,00 €
LA ONDA	AUDIOVISUEL	<i>Georges est morte, Berliners, Adieu Germaine</i>	30 000,00 €
PATAFILM	AUDIOVISUEL	<i>La vallée, The Farm, Les Survivants</i>	60 000,00 €
HANOÏ	AUDIOVISUEL	<i>My home hero, La doublure, Haute saison</i>	70 000,00 €
COTTONWOOD	AUDIOVISUEL	<i>Ollie& Moon mini show, Arcade World, Alice Tonks</i>	100 000,00 €
SCENARIO 42	AUDIOVISUEL	<i>La maison Dumas, Le venin, L'anomalie</i>	60 000,00 €
PERPETUAL SOUP	AUDIOVISUEL	<i>Picture, Lutetia, Dans la zone rouge</i>	44 000,00 €
ANONYMOUS FED	AUDIOVISUEL	<i>Joséphine, Sauveur & fils, Agence Hardy</i>	83 000,00 €
TOTAL			1 134 000,00 €

La convention avec la société NOLITA CINEMA a été signée au-delà du 31 décembre 2024, dans le respect des délais d'investissement.

L'exercice 2024 étant l'année d'investissement de la Sofica, certaines conventions sont encore en attente de levée des conditions suspensives pour le déblocage des fonds.

De même, aucun remboursement n'a encore été déclenché.

Faits marquants de l'exercice

Création de la Société et participation à la création de la filiale détenue à 100 % (SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2023) d'un capital de de 1 134 000 €.

Pour rappel, en date du 25 avril 2024, les membres du Conseil d'administration de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 8 rue Bellini – 75116 Paris au 2 rue Dufrenoy – 75116 Paris. Cette décision du Conseil a été ratifiée le 26 juin 2024 par l'Assemblée générale conformément aux statuts de la Société.

Par ailleurs, lors de l'Assemblée générale en date du 26 juin 2024, Madame Daphné DUSSAUGE et Madame Muriel ROUSSELET ont été nommées en tant que nouvelles administratrices.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La Société concentre ses efforts pour assurer la gestion de son portefeuille.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Les quelques investissements n'ayant pas été définitivement conclus au 31 décembre 2024 l'ont été en début de l'exercice suivant, en respect des délais d'investissement.

La survenance d'aucun autre évènement postérieur à la clôture n'est à signaler.

Principaux risques et incertitudes

Le Conseil d'administration n'a pas identifié de risques ou d'incertitudes à porter à la connaissance des actionnaires.

Prise de participations – Filiales - Succursales

La Société a créé SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2023, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital social de 1 134 000 €, dont le siège social est situé au 2 rue Dufrenoy 75116 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 931278014. Cette dernière est consacrée à l'investissement en développement dans la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Le capital de SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2023 est détenu à 100 % par SG IMAGE 2023.

Nous vous informons que les résultats de la société SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2023 étaient les suivants lors de son dernier exercice clos le 31 décembre 2024 :

- **Total bilan : 1 416 100 €,**
- **Chiffre d'affaires : 0 €,**
- **Résultat net comptable : (2 673) €.**

La Société ne détient pas d'établissement secondaire ni de succursale à l'étranger.

Activités en matière de recherche et développement

La Société n'a réalisé, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité qui puisse entrer dans la catégorie des activités de recherche et de développement au sens de la Loi.

Proposition d'affectation du résultat

L'exercice écoulé fait ressortir une perte nette de (365 199) € que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

Origine

- Report à nouveau antérieur : 0 €
- Résultat déficitaire de l'exercice : (365 199) €

Affectation

Au poste « Report à nouveau », soit la somme de (365 199) €

Le compte « Report à nouveau » sera ainsi porté de 0 euro à (365 199) euros.

Informations relatives aux délais de paiement

En application des articles L.441-14 et D.441-6-1 du Code de commerce, vous trouverez, dans le tableau ci-après, les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société.

Créances clients HT (en €)

Exercice	Factures à 30 jours	Factures à 45 jours	Factures à 60 jours	Autres délais
31/12/2024	-	-	-	-

Toutefois, la Société ne disposant pas des outils nécessaires permettant de le produire en totalité, les informations fournies ne sont pas exhaustives.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement (article 39-4 du CGI).

Montant des dividendes

Aucun dividende n'a été distribué s'agissant du premier exercice social de la Société.

Tableau des résultats

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de l'exercice écoulé.

Prêts consentis à des PME

N/A

Conventions visées aux articles L.225-38 du Code de commerce

La Société a signé le 26 janvier 2024 une convention d'assistance administrative et d'ingénierie financière avec la société BELLINI PARTNERS entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Il est rappelé que les caractéristiques de cette convention ont été présentées dans le prospectus d'offre au public des actions de la SOFICA visé par l'AMF et l'accord sur les termes de cette convention a fait partie des actes accomplis pour le compte de la Société en formation et repris par l'Assemblée générale constitutive.

Nous vous invitons, à ce titre, à prendre connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

Actionnariat

SG IMAGE 2023 n'emploie aucun salarié. Par conséquent, la participation des salariés au capital social est nulle.

Aucun actionnaire ne détient directement ou indirectement plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société.

Situation des mandats des mandataires sociaux

- (i) Mandat des administrateurs

Aucun mandat d'administrateur n'est arrivé à son terme.

Pour rappel, l'Assemblée générale en date du 26 juin 2024 a nommé en tant que nouvelles administratrices :

- Madame Daphné CHARVILLAT, ép. DUSSAUGE, née le 22 avril 1963 à Boulogne-Billancourt, de nationalité française, demeurant Avenue Henri Elleboudt 8, 1180 Uccle (Belgique) pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029, en adjonction aux membres actuels ;
- Madame Muriel SELLAM, ép. ROUSSELET, née le 12 février 1958 à Montreuil, de nationalité française, demeurant 12 rue de Bassano 75116 Paris pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029, en adjonction aux membres actuels.

(ii) Mandat de Directeur Général

Le mandat du Directeur Général n'est pas arrivé à son terme.

Rémunération allouée aux administrateurs au titre de leur activité

Il vous est proposé cette année de constater l'absence de rémunération pour les administrateurs au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025.

Situation du mandat du commissaire aux comptes

Le mandat de RSM PARIS, Commissaire aux comptes de la Société, n'est pas parvenu à son terme.

Reprise des engagements souscrits pour le compte de la Société avant son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Nous vous demandons, conformément aux dispositions de l'article L. 210-6 du Code de commerce, d'approuver la reprise par notre Société de tous les engagements souscrits en son nom préalablement à son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Ces engagements sont décrits dans un état annexé au texte des résolutions qui vous sont proposées.

Modifications statutaires

Nous vous rappelons que l'article L. 225-54 al. 1 du Code de commerce prévoit que les statuts d'une société anonyme à conseil d'administration doivent stipuler pour l'exercice des fonctions de Directeur Général une limite d'âge qui, à défaut d'autre disposition expresse, est fixée à soixante-cinq ans.

Nous vous précisons que les statuts de la Société ne prévoient aucune disposition expresse relative à la limite d'âge du Directeur Général.

Au regard de ce qui précède, nous soumettons à votre approbation l'insertion dans les statuts d'une limitation à l'exercice des fonctions de Directeur Général, ces fonctions ne pouvant être exercées par toute personne physique âgée de plus de 75 ans.

En conséquence nous vous proposons de procéder à la modification corrélative des statuts :

« Article 16 – Le Directeur Général – Les Directeurs Généraux Délégués.

La Direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité par le Président du Conseil d'Administration soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de soixante-quinze ans. Si le Directeur Général en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

[...] »

Le reste de l'article resterait inchangé.

Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) clos le 31 décembre 2024 joints à la documentation sont soumis à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

Le Commissaire aux comptes relate, dans son rapport général, l'accomplissement de sa mission.

II - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Mandats exercés par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

Pour satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les mandats exercés par les mandataires sociaux de la Société dans d'autres sociétés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Monsieur Niels COURT-PAYEN, Président du Conseil d'administration, était également :

- Président des sociétés Bellini Partners et A Plus Finance
- Membre et Président du Conseil d'administration des sociétés SG IMAGE 2017, SG IMAGE 2020, SG IMAGE 2019, SG IMAGE 2020, SG IMAGE 2021, SG IMAGE 2022 et Bellini Films
- Membre et Président du Conseil d'administration d'A Plus Génération 2 et Génération 3, Génération 4 et Génération Education
- Président de Bellini Holding et Bellini Participations
- Gérant de SCI BCP

Madame Caroline Dhainaut, Directrice Générale, était également :

- Directrice Générale des sociétés SG IMAGE 2017, SG IMAGE 2018, SG IMAGE 2019, SG IMAGE 2020, SG IMAGE 2021, SG IMAGE 2022 et Bellini Films

Monsieur Camille Trumer, Administrateur, était également :

- Président de la société La Company de la Seine SASU
- Membre du Conseil d'Administration de la société SG IMAGE 2019, SG IMAGE 2020, SG IMAGE 2021 et SG IMAGE 2022.
- Administrateur de Sedaine Studio

Monsieur Edouard de Vesinne-Larue, Administrateur, était également :

- Président de la société Incognita Films
- Président de la société Incognita Télévision
- Président de la société Hanoï
- Président de la société Naïma
- Membre du Conseil d'Administration de la société SG IMAGE 2019, SG IMAGE 2020, SG IMAGE 2021 et SG IMAGE 2022.

Madame Daphné DUSSAUGE-CHARVILLAT, Administratrice, était également :

- Membre du Conseil d'administration de SG IMAGE 2017, SG IMAGE 2018, SG IMAGE 2019, SG IMAGE 2020, SG IMAGE 2021, SG IMAGE 2022 et Bellini Films

Madame Muriel ROUSSELET, Administratrice, était également :

- Membre du Conseil d'administration de SG IMAGE 2017, SG IMAGE 2018, SG IMAGE 2019, SG IMAGE 2020, SG IMAGE 2021, SG IMAGE 2022 et Bellini Films

Rémunération des administrateurs

Conformément à ce qui a été indiqué dans le prospectus d'offre au public, il a été décidé de ne pas rémunérer les administrateurs.

Conventions visées aux articles L.225-37-4 du Code de commerce

Aucune convention entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital (articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce)

Néant.

Modalités d'exercice de la Direction Générale

Nous vous rappelons que les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général sont dissociées, étant exercées respectivement par Monsieur Niels Court Payen et Madame Caroline Dhainaut, ainsi qu'il l'a été mentionné ci-avant.

Enfin, il vous est proposé de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

Nous vous invitons à voter en faveur des résolutions qui vous sont présentées et demeurons à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez.

DocuSigned by:

E692F36521E940B...

Le Conseil d'Administration

Représenté par son Président Niels Court-Payen

ANNEXE

RESULTATS FINANCIERS DU PREMIER EXERCICE SOCIAL

**RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ AU COURS
DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

SG IMAGE 2023

Du 07/03/2024 au 31/12/2024

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 03/24 au 12/24	Exercice 12/99 au 12/99	Exercice N-2	Exercice N-3	Exercice N-4
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social	6 300 000				
Nombre des actions ordinaires existantes (A)					
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote existantes) (A)					
Nombre maximal d'actions futures à créer : par conversion d'obligations par exercice de droits de souscription					
II - Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes					
Résultat avant impôts (B), participation des salariés, dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	-339 609				
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat net (C)	-365 199				
Dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	25 590				
Résultat distribué (D)					
III - Résultat par action					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amorts, dépréciations, provisions = (B) / (A)					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations et reprises sur amorts, dépréciations provisions					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amorts, dépréciations, provisions = (C) / (A)					
Dividende attribué à chaque action = (D) / (A)					
IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					
Montant de la masse salariale de l'exercice					
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)					

ANNEXE 1

LISTE DES ENGAGEMENTS SOUSCRITS EN SON NOM PREALABLEMENT A SON IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

- Signature d'une lettre d'engagement sur le projet « LA NUIT DE CRISTAL »

ANNEXE 2

ETAT DES ACTES ACCOMPLIS POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE EN FORMATION AVANT LA SIGNATURE DES STATUTS ET REPRIS LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE

- Signature de la charte des Sofica ;
- Dépôt du projet de statuts au Greffe ;
- Elaboration d'un dossier de demande d'agrément de la DGFIP et obtention de l'agrément de la DGFIP en date du 2 septembre 2023 ;
- Elaboration d'un dossier de demande de Visa AMF, élaboration du Prospectus, obtention du Visa ;
- Elaboration des projets de conventions de placement avec les différents distributeurs ;
- Ouverture d'un compte auprès de la banque ODDO BHF au nom de la SOFICA SG IMAGE 2023 ;
- Organisation du placement, recueil des souscriptions et obtention du certificat de dépôt des fonds ;
- Signature d'une convention de mise à disposition de locaux auprès de la société BELLINI PARTNERS en date du 26 janvier 2024 ;
- Signature d'une convention de placement non garanti avec BELLINI PARTNERS et SOCIETE GENERALE en date du 28 novembre 2023 ;
- Signature d'une convention de placement non garanti avec INVEST SECURITIES, en date du 14 septembre 2023 ;
- Signature d'une convention de placement non garanti avec BOURSE DIRECT, en date du 24 novembre 2023 ;
- Accord sur les termes des conventions de prestations de services, conformément à ce qui est indiqué dans le Prospectus, avec :
 - o BELLINI PARTNERS pour la mission de conseil et d'ingénierie financière, ainsi que pour l'assistance juridique, administrative et comptable en date 26 janvier 2024 ;
 - o ODDO BHF, banque agréée par l'ACPR, pour la gestion du service titres.
- Signature de lettres d'engagement relative à un investissement adossé, avec les sociétés suivantes :
 - o 24-25 FILMS
 - o KARE PRODUCTION
 - o LES FILMS DU KIOSQUE
 - o RECIFILMS
 - o VENDOME
 - o YZE
 - o FEDERATION STUDIO France
 - o NOLITA TV
 - o LA STATION ANIMATION
 - o SUPEPROD
- Signature de lettres d'engagement relative à un investissement non adossé, sur les projets suivants :
 - o *LA DIVINE*, produit par la société LES FILMS DU KIOSQUE
 - o *NINO DANS LA NUIT*, produit par la société HAUT ET COURT
 - o *FILS DE*, produit par la société FAIR PLAY PRODUCTION